

Tenant compte de la résolution WHA4.80 de la Quatrième Assemblée mondiale de la Santé,<sup>1</sup>

RECOMMANDE à tous les gouvernements de prendre des mesures urgentes afin d'améliorer les conditions sanitaires et d'assainissement dans et autour des ports et aéroports et, en particulier, qu'ils intensifient les mesures pour :

- 1) détruire les rongeurs, les moustiques vecteurs de maladies humaines et les ectoparasites, et en empêcher la reproduction;
- 2) éliminer l'infection cholérique, en assurant notamment la pureté de l'eau et des denrées alimentaires et en créant des services pour l'élimination des matières usées humaines dans des conditions appropriées;
- 3) renforcer par la vaccination le cas échéant, ou par d'autres moyens, la protection contre la peste, le choléra, la fièvre jaune, la variole et le typhus; et
- 4) assouplir, lorsqu'il y aura lieu et lorsque les conditions sanitaires seront satisfaisantes, l'application à leurs territoires des articles pertinents du Règlement N° 2 de l'OMS.

---

1  
Recueil des résolutions et décisions de l'OMS, Vol. I, 1973, pp. 64 à 65.